

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis n° 2023 - 71		
Avis direct (expert délégué) Date : 15/12/2023	Objet : Destruction de sites de reproduction de Rougequeue noir et Moineau domestique, dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment à Longuyon (54)	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

MMH a entrepris des travaux de réhabilitation de 3 bâtiments, sur la commune de Longuyon. Les travaux sont pratiquement terminés sur 2 bâtiments : Myosotis et Violettes. Lors de la dépose du bardage, sur le 3^e bâtiment Pervenches, rue du bois des sergents, plusieurs nids ont été mis en évidence. Le bureau étude a mis en évidence la présence d'au moins 5 nids de Rougequeue noir et/ou de Moineau domestique. Les travaux ont été interrompus depuis la découverte de ces nids, et une demande de dérogation pour destruction d'habitat d'espèces protégées a été déposée.

Le projet répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature sociale et économique. En effet, le projet s'inscrit dans les programmes nationaux de rénovation énergétique, et permettra d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire leurs dépenses énergétiques. Aucune autre solution satisfaisante à l'isolation par l'extérieur n'a été trouvée par le demandeur.

MMH propose de compenser la destruction des nids de Rougequeue noir et de Moineau domestique par l'installation de nichoirs en façade, sur le même bâtiment, avec un ratio de 1,5 nichoirs pour 1 nid détruit. Un décompte précis du nombre de nids impactés et la localisation des nichoirs devra être transmis à la DREAL.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Martinet noir ?

Supports de réflexion

CERFA
dossier

Analyse du CSRPN

La destruction de ces anciens nids de Rougequeue noir et de Moineau domestique dans des anfractuosités du 3e bâtiment sera effectivement préjudiciable à ces deux espèces.

Les nichoirs artificiels sont facilement adoptés par ces oiseaux.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un avis favorable aux travaux nécessaires à la rénovation énergétique du 3e bâtiment sous réserve d'installation de nichoirs adaptés aux espèces qui y nichaient précédemment, à savoir le rougequeue noir et le moineau domestique.

Recommandations

Le CSRPN recommande que ces nichoirs soient en béton et soient installés avant le 1er mars 2024.

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

